

COMPOSITION DE LA CHARGE DU RÉGIME DE RETRAITE
POUR L' EXERCICE SE TERMINANT LES 30 SEPTEMBRE 2013 (000 \$)

No ligne	Réel 2013	CT 2013	CT 2014	Variation réel 2013 vs CT 2013	Explications
	(1)	(2)	(3)	(1)-(2)=(4)	
1	7 216	7 708	7 461	(492)	La différence est attribuable aux déboursés réels qui se sont faits au taux de 12,20% des salaires alors que taux au budget était de 12,60% et aussi, à la différence entre la masse salariale réelle et budgétée. Il est à noter que le taux réel de 12,20% provient du Rapport d'évaluation actuarielle complète au 31 décembre 2012 pour le Régime de retraite du personnel régi par une convention collective de travail de Gaz Métro, fourni à la page 18 de l'Annexe B, de la pièce Gaz Métro 11 Document 19, du dossier R-3837-2013.
2	6 602	6 587	7 198	15	La différence, quoique que peu significative, est attribuable aux déboursés réels qui se sont faits au taux de 13,30% des salaires alors que le taux au budget était de 13,70% et aussi, à la différence entre la masse salariale réelle et budgétée. Il est à noter que le taux réel de 13,30% provient du Rapport d'évaluation actuarielle complète au 31 décembre 2012 pour le Régime de retraite du personnel cadre de Gaz Métro, fourni à la page 17 de l'Annexe A, de la pièce Gaz Métro 11 Document 19, du dossier R-3837-2013.
3	14 760	12 494	13 879	2 266	La différence de 2,3 M\$ entre le réel et le budget s'explique par le remboursement de lettre de crédit de 1,5 M\$ effectué au cours de l'exercice et par le fait d'avoir présenté distinctement le budget lié à l'ajustement des cotisations d'équilibre, à la colonne 2, ligne 6. Il est à noter que le montant réel 2013 est basé sur les cotisations d'équilibre requises, déterminées à partir du rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2012, sachant que celui-ci tient compte d'une détérioration anticipée du déficit (veuillez vous référer à la page 20 de l'Annexe B, de la pièce Gaz Métro 11 Document 19, du dossier R-3837-2013 du dossier R-3837-2013).
4	9 699	7 862	9 346	1 837	La différence de 1,8 M\$ entre le réel et le budget s'explique par le remboursement de lettre de crédit de 1 M\$ effectué au cours de l'exercice et par le fait d'avoir présenté distinctement le budget lié à l'ajustement des cotisations d'équilibre, à la colonne 2, ligne 6. Il est à noter que le montant réel 2013 est basé sur les cotisations d'équilibre requises, déterminées à partir du rapport d'évaluation actuarielle au 31 décembre 2012, sachant que celui-ci tient compte d'une détérioration anticipée du déficit (veuillez vous référer à la page 19 de l'Annexe A, de la pièce Gaz Métro 11 Document 19, du dossier R-3837-2013).
5	430	635	623	(205)	La différence tient essentiellement au fait que l'ajustement actuarielle s'est avéré favorable.
6	524	4 000	649	(3 476)	La différence de -3,5 M\$ entre le réel et le budget est composé de (1) un ajustement de 4 M\$ prévu au budget 2013 pour les cotisations d'équilibre qui a été présenté distinctement plutôt qu'aux rubriques de cotisations d'équilibre tel que le réel 2013 le présente dans le tableau à la colonne 1, lignes 3 et 4; (2) un montant de 0,5 M\$ a été déboursé pour des ajustements particuliers tels que des remboursements faits aux employés qui ont quitté l'entreprise au cours de l'exercice.
7	39 231	39 286	39 156	(55)	

CT: Cause Tarifaire